



Partage de bien en commun d un vehicule

Par **doitaux**, le **30/09/2008** à **07:11**

bjr nous somme separee depuis quelque mois ,nous avions achetez deux vehicules a notre separation que nous avons decider a l amiable avons garder chaque un vehicule.suite a un non divorce a l amiable de madame nous allons devoir prendre chaque un un avocat mais madame ve recuperer la moitier de la valeur de mon vehicule. je voudrais savoir si je pe vendre mon vehicule a mon fils pour 1 euro symbolique sans etre soucier de revercer quelque chose a mon epouse .a savoir que mes trois enfants sont rester vivre avec moi d eux meme. merci d avance